



HAL
open science

Vers une citoyenneté mauricienne... ? La construction d'un discours national mauricien dans la presse à la fin des années 1950

Mayila Paroomal

► To cite this version:

Mayila Paroomal. Vers une citoyenneté mauricienne... ? La construction d'un discours national mauricien dans la presse à la fin des années 1950. *Revue historique de l'océan Indien*, 2007, Le fait colonial dans l'océan Indien XVIIIe-XXIe siècles, 03, pp.112-130. hal-03412358

HAL Id: hal-03412358

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412358>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vers une citoyenneté mauricienne ...?

La construction d'un *discours national mauricien* dans la presse à la fin des années 1950

Mayila Paroomal
University of Mauritius

« *Certains diront quand même* : "(...) les forums terminés, le vent en emportera les paroles". Qu'en savez-vous ? (...) Peut-être qu'une âme ouverte à l'écoute du vent en recevra le message », Abbé Souchon, « Genèse du Forum sur l'Entité Mauricienne » in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

Les deux décennies précédant l'indépendance de Maurice en 1968 furent marquées par de vives tensions sociales, voire un « climat de violences inter-ethniques » dans un contexte de démocratisation des structures politiques¹. La virulence des propos véhiculés par les journaux de l'époque - dont plusieurs avaient une affiliation ethnique - était telle que la presse fut accusée d'incitation à la haine raciale, et considérée comme l'un des facteurs ayant conduit à des affrontements inter-ethniques². Outre les risques de conflits inter-ethniques, l'absence de sentiment national, soulignée par divers officiels britanniques, allait rendre l'indépendance de Maurice inconcevable pour le pouvoir colonial, pendant longtemps.

En ce qu'il s'agit des « Mauriciens », la demande d'indépendance - formulée relativement tard - ne fit pas l'unanimité, certains s'y opposant même féroce³. On peut, à ce propos, souligner que Maurice n'a connu ni mouvement de libération nationale, ni poussées de fièvre nationale contrairement à d'autres colonies qui ont connu l'existence d'un « véritable courant de pensée visant à la naissance d'un nationalisme dont le but premier est l'émergence de véritables Etats-Nations »⁴. Compte tenu du tableau qui vient d'être brossé, l'étude de la construction d'un discours « national mauricien » dans la presse écrite de la fin des années 1950 - qui constitue l'objet du présent travail - peut paraître paradoxale. Cependant, diverses raisons expliquent notre démarche. Certains chercheurs ou acteurs politiques présentent - consciemment ou inconsciemment - l'idéologie nationale mauricienne véhiculée par le nouveau parti de gauche MMM, dans les années 1970, comme étant née avec ou après l'indépendance : par exemple en proposant de démontrer comment le parti a provoqué des « *attitude changes*,

1. J. Chan Low, « *La Grande-Bretagne et la décolonisation inachevée de l'île Maurice* », in *Revue Historique des Mascareignes*, n° 4, AHIOI, 2002, pp. 269-292.

2. PRO CO 1036/1507, Background to violence in May 1965 which led to the declaration of state of emergency, cité in J. Chan Low, « *Les affrontements inter-ethniques, démocratisation et décolonisation dans l'île Maurice de l'après guerre* », Colloque « La Réunion et l'océan Indien. De la décolonisation au XXI^e siècle », AHIOI/Département de la Réunion, octobre 2006.

3. J. Chan Low, « *The Debate of Independence* », Colloque « Transfer of Power and the Decolonisation Process : The Mauritian Experience », 8-12 décembre 1998, Mahatma Gandhi Institute, Mauritius.

4. Vincent Sosthène Fouda, *Les Médias face à la Construction de l'Etat-Nation en Afrique noire : Un défi quotidien au Cameroun*, L'Harmattan, 2003, p. 11.

pecially in order to build a national conscience and a deep sense of patriotism »⁵. Ce fait ajouté à celui qui tend à mettre l'accent sur les tensions inter-ethniques des années 1950-1960 peut donner l'impression qu'une conscience nationale a vu le jour seulement après l'indépendance. Il paraît plus juste de parler d'un renouvellement de l'idée nationale, dans un nouveau contexte qui est celui de l'indépendance et de l'anti-colonialisme. En effet, si un Etat peut être créé par des accords et un trait de plume, une « nation » - ainsi que le démontrent divers cas à travers le monde - ne se décrète pas et ne résulte pas automatiquement de la création d'un Etat, a fortiori lorsqu'il s'agit d'une société pluri-ethnique divisée horizontalement en groupes ethniques et verticalement en classes sociales⁶.

Outre que la nation est, selon Anderson, « *imaginée* »⁷, elle est souvent construite par des intellectuels⁸ qui ont recours à divers éléments tels que la langue, les spécificités par rapport à l'étranger, les valeurs ou pratiques communes, l'histoire, etc.⁹. A Maurice également, les intellectuels ont pu avoir un rôle important dans l'invention ou la construction d'une certaine idée de la nation et cela avant même que l'indépendance ne soit évoquée. En effet, la réflexion menée par des intellectuels de diverses communautés ethniques, à la fin des années 1950, traduit une nouvelle conception de l'« Entité Mauricienne » qui fut véhiculée par les journaux, qui ont traditionnellement servi de plate-forme d'expression aux élites intellectuelles et politiques.

On peut parler d'*agenda-setting* ou de « mise à l'agenda » - théorie bien connue dans le domaine des médias - du thème de l'Entité Mauricienne par la presse : « *l'Entité mauricienne était à l'ordre du jour, et tous ceux qui s'intéressaient à nos actualités n'avaient que ce sujet dans leur conversation* »¹⁰. On peut également avancer que la presse, lue par un nombre grandissant de lecteurs dans le contexte d'une scolarisation en nette progression et d'une conscience politique beaucoup plus répandue parmi les masses à cette époque, permit à un public encore plus nombreux que les seuls lecteurs - suivant la théorie de réception du *two-step flow* - d'être exposé aux idées sur le thème de l'Entité Mauricienne. Ainsi, les journaux n'ont pas seulement attisé des flammes sectaires mais en contribuant à la réflexion sur une « entité mauricienne », ils ont pu participer à une certaine construction nationale. Soulignons cependant que l'existence même ainsi que l'origine, le cas échéant, d'une identité nationale mauricienne, sont encore sujet de débats aujourd'hui.

Dans ce travail, il sera tout d'abord question de deux phénomènes qui, à la fin des années 1950, semblent attester sinon de l'existence, du moins d'un processus de construction d'une certaine « entité mauricienne ». Il s'agit, d'une part, du sens beaucoup plus inclusif qu'acquiert le terme « Mauricien » par rapport au passé, et d'autre part, du courant d'idées qui voit le jour en 1958, visant la construction d'une « Entité Mauricienne » et répercutée dans la presse locale. Nous analyserons ensuite

5. Shirin Aumeeruddy Cziffra, « *A Wind of Change : The MMM's ideals after independence* », Colloque *Transfer of Power and the Decolonisation Process : The Mauritian Experience*, 8-12 décembre 1998, Mahatma Gandhi Institute, Mauritius.

6. A. Simmons Smith, *Modern Mauritius : the politics of decolonization*, Indiana University Press, 1982.

7. Benedict Anderson, *Imagined communities : Reflections on the origin and spread of Nationalism*, London, Verso, 1983.

8. Philip Spencer & Howard Wollman, *Nationalism, A critical introduction*, Sage, 2002.

9. E.J. Hobsbawm, *Nations and Nationalism. Programme, Myth, Reality*, Cambridge University Press, 2nd edition, 1992.

10. Kwet Chan, *Mauritius Times*, 30 octobre. 1959.

le discours sur l'entité mauricienne tel qu'il a été véhiculé dans la presse : ce que signifie « entité mauricienne », les obstacles à sa réalisation, les moyens pour y parvenir, etc. Par discours de la presse, nous entendons tout discours publié par la presse : interventions aux forums ou discussions reproduites entièrement ou partiellement, articles de rédacteurs ou collaborateurs réguliers ou ponctuels, propos cités ou rapportés de personnalités ou d'acteurs de la société, courriers de lecteurs, etc. Pour les besoins de notre étude, nous avons eu recours principalement aux journaux suivants : l'hebdomadaire *Mauritius Times*, les quotidiens *Mauricien*, *Advance*, *Action*, et *Cernéen*¹¹. Ce choix découle de l'importance des journaux et/ou de la place qu'ils accordèrent au thème de l'entité mauricienne à la fin des années 1950. Soulignons que cette étude ne prétend pas être exhaustive.

Le sens du terme « Mauricien » à la fin des années 1950

Tout en tenant compte du fait que le terme « Mauricien » est souvent flou, polysémique, avec parfois des sens contradictoires au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle, une présentation schématique de son évolution au cours de cette période permet toutefois de jauger l'évolution significative du terme à la fin des années 1950.

Après la conquête de l'Île de France par la Grande-Bretagne qui la renomme Île Maurice (Mauritius), le terme « mauricien » (ou « Mauricien ») entre plutôt lentement dans le vocabulaire local, du fait sans doute qu'il aura fallu du temps à l'élite coloniale d'ascendance française pour se réconcilier avec l'idée de l'occupation britannique. Le terme « Mauricien » est en quelque sorte consacré, lorsqu'il devient, en 1833, le titre du troisième journal créé dans le sillage de la liberté de la presse octroyée à la colonie de Maurice par le pouvoir colonial britannique. Dans les années 1830, les termes « Colon » et « Créole » coexistent avec le terme « Mauricien » pour désigner les habitants et/ou natifs de Maurice, d'origine française.

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, le terme « Mauricien » s'ancre de plus en plus dans l'usage courant et la floraison des titres de presse comportant l'épithète « Mauricien » n'en constitue qu'un exemple : *La Revue Mauricienne* (1847) ; *L'Abeille Mauricienne* (1854) ; *Le Charivari Mauricien* (1868) ; *Le Vert-Vert mauricien* (1873) ; *Le Sport Mauricien* (1880) ; *Le Nouveau Mauricien* (1881) ; *Journal de la Jeunesse Mauricienne* (1882) ; *Le Petit Mauricien* (1884) ; *Le Vrai Mauricien* (1884) ; *Le Voleur Mauricien* (1882), etc.¹².

Au début des années 1880, le terme « Mauricien(s) » semble acquérir ses lettres de noblesse lorsque le gouverneur accorde son soutien aux réformistes qui mènent campagne dans la presse pour un gouvernement plus représentatif à travers le slogan qui deviendra célèbre : « *Maurice aux Mauriciens* »¹³ – « Mauriciens » se référant alors

11. *Advance*, quotidien du Parti Travailleiste, qu'on peut qualifier de progressiste, sera le porte-parole des indépendantistes. Le *Mauricien* évolue vers la fin des années 1950 et deviendra le porte-drapeau des anti-indépendantistes. Le *Mauritius Times*, hebdomadaire représentant un courant plus radical au sein du Parti Travailleiste, ouvre grandes ses colonnes au mouvement *Vers une Entité Mauricienne* en 1958-9 et aux forums du même nom.

12. Liste constituée à partir de A. Toussaint & H. Adolphe, *Bibliography of Mauritius (1502-1954)*, 1956.

13. *Mauritius Argus*, 26 novembre 1881, cité in L. Rivaltz Quenette, *L'Appel aux Urnes*, MGI, Mauritius, pp. 56-7.

aux principaux candidats et électeurs potentiels, les franco-mauriciens et l'élite des gens de couleur.

L'adoption du terme « Mauricien » pour désigner deux ou trois groupes - celui d'ascendance française « pure », le groupe des métis ou « gens de couleur », et parfois le groupe de descendants d'esclaves, dans la deuxième moitié du 19^e siècle - peut s'expliquer par le fait que l'arrivée massive des « immigrants » indiens qui change la composition démographique de la colonie fait craindre à certains « l'invasion » et la domination, par le groupe de nouveaux arrivants devenus rapidement supérieurs en nombre. Le regroupement sous l'appellation « Mauricien(s) » de ces trois groupes de population s'explique notamment par une certaine proximité culturelle ; la langue et la culture françaises, la religion chrétienne et les valeurs occidentales de l'élite de descendance française vont constituer, dans une plus ou moins grande mesure, les référents culturels de ces groupes. Ce sont ces données culturelles qui vont déterminer, selon les élites historiques, ceux qui peuvent prétendre être « Mauriciens ». En 1910, Duclos, avocat et député mauricien, fait clairement ressortir que tous ceux nés sur le sol mauricien ne peuvent prétendre au titre de « Mauriciens » : « *Encore, si ces nouveaux venus s'étaient le moins assimilé à nous ! Mais, rien, hors l'accident de leur naissance sur le sol mauricien, ne leur donne droit au titre de Mauriciens que certains, cependant, revendiquent pour eux, ce titre qui, dans le passé, a eu une signification bien nette et qui l'aura encore dans l'avenir tant que les Asiatiques n'auront pas, par leur nombre et par leur influence, submergé les descendants des premiers colons. Il importe donc que, plaçant la lutte sur ce terrain, les vrais Mauriciens, sans distinction de classe, s'unissent contre l'ennemi commun* »¹⁴.

Le sens du terme « Mauriciens » n'évolue pas de manière linéaire, mais tantôt inclut, tantôt exclut certains groupes. Les positions politiques influencent souvent le sens du terme : « *certain rétrocessionniste n'envisage le groupe des « Mauriciens » que comme étant uniquement d'origine française* »¹⁵. L'Union Mauricienne, avec sa formule « *l'élite d'où qu'elle vienne* », tout en élargissant, dans le champ politique, le sens de « Mauriciens » à des membres de communautés plus récemment installés sur le sol mauricien, notamment les indo-mauriciens, « *prônait l'élitisme* » et « *ne fut jamais un parti de masse* »¹⁶.

Au début des années 1930, Dumazel fustige l'usage abusif qui avait été fait du terme « Entité Mauricienne » lors de la campagne électorale de 1926, et dans sa longue explication¹⁷, il s'évertue à distinguer « *les éléments spécifiquement mauriciens* » des « *éléments asiatiques* »¹⁸ qui, selon lui, ne peuvent se « proclamer » Mauriciens. Il note que le terme « Entité Mauricienne » a « *anticipé de beaucoup sur la chose et que cette entité n'existait que dans le cerveau de celui qui l'avait conçue* »¹⁹, et qu'« *il est très difficile, pour ne pas dire impossible de concevoir le peuple mauricien comme une entité, vu qu'il est formé d'éléments tellement divers qu'ils ne sont pas réductibles à une*

14. Cité par B. Lehembre, *L'île Maurice*, Editions Karthala 1984, p. 84.

15. Philippe Nunn, « *Le terme « Mauricien » : une représentation évolutive de l'idée de la nation mauricienne* » in *Kabaro*, no 3, Université de la Réunion - L'Harmattan, 2005, pp. 11-21.

16. S. Selvon, *L'Histoire de Maurice. Des origines à nos jours*, MDS, 2003, p. 380-381.

17. Série d'articles « *L'Entité Mauricienne* », signée Dumazel, in *L'Essor*, numéros du 15 mars 1931 au 15 avril 1932.

18. *L'Essor*, 15 juillet 1931.

19. *L'Essor*, 15 mars 1931.

commune mesure ». Dumazel veut arrêter le sens de « Mauricien » à celui qu'il a acquis au siècle précédent ; ceux qui sont « irréductibles à la civilisation occidentale » sont « constitutionnellement inaptes à s'incorporer à une entité mauricienne, laquelle ne peut être (...) que d'inspiration occidentale »²⁰.

L'épisode de la « feuille commune » aurait pu laisser penser qu'une nouvelle étape avait été franchie dans la cohabitation des divers groupes et au niveau du sens de « Mauricien » ; c'est dans un « élan national et unitaire » que, pour faire face à la pénurie de papier, les trois principaux quotidiens d'affiliations ethniques différentes, « *Advance, le Mauricien et le Cernéen fusionnèrent en un seul journal pour toute la durée de la guerre et même après* » - ce qui, selon Ramgoolam, démontre « la disposition naturelle du peuple mauricien à s'unir en temps de crise pour faire face à l'adversité »²¹. Mais les élections de 1948, suivant l'évolution constitutionnelle de 1947, qui font glisser le pouvoir aux mains des indo-mauriciens majoritaires, entraînent un nouveau retour en arrière avec le discours de Noël Marrier d'Unienville (NMU) du journal *Cernéen*, construit entre autres autour de la « menace de l'hégémonie hindoue » ; « la notion d'antériorité fut mise en avant pour combattre « l'injustice » du poids du nombre de la masse hindoue, auquel NMU niait le droit au titre de « Mauriciens »²².

L'entrée de nouveaux groupes dans la vie politique, économique, et dans divers domaines de la société à partir de la fin des années 1940 est accompagnée d'une « ethnicisation » ou « communalisation » du discours public, dont la presse. Cependant, parallèlement, une conception plus large du sens de « Mauricien » fait également son chemin. A la fin des années 1950, on peut parler d'un saut qualitatif encore jamais réalisé dans la conception du terme *Mauricien*, désormais largement inclusif, recouvrant quasiment tous les groupes coexistant à Maurice, peu importe l'origine géographique. En effet, le « Mauricien » ne se réfère plus seulement aux élites traditionnelles, ou aux élites de classe qui se côtoient dans le milieu politique, mais comprend toutes les classes de toutes les communautés (comme le révèle le *corpus* de presse sur l'entité mauricienne, étudié plus loin). L'on note par exemple que, lors des matches de football contre des équipes « étrangères » d'Afrique du Sud ou de l'Inde, les articles de presse font référence aux joueurs « mauriciens/Mauriciens », à l'équipe « nationale » ou « mauricienne », constituée pour l'occasion, alors que ces joueurs sont d'origines diverses et appartiennent généralement à des équipes formées sur une base ethnique²³.

C'est parfois à travers des polémiques²⁴ entre journaux où les uns accusent les autres de « communalisme » que se dégage le sens plus inclusif de la « communauté mauricienne » ; c'est au sein de cette « communauté mauricienne » que certains sont accusés de « nationalisme » ou « communalisme », pro-Inde ou pro-France. L'on distingue aussi les « bons » des « mauvais » Mauriciens ; « *Celui qui se tient à l'écart ou, de par son égoïsme, refuse de contribuer sa part d'eau au moulin de la concorde*

20. *L'Essor*, 15 septembre 1931.

21. S. Selvon, *Ramgoolam*, p. 124, EOI, 1986, p. 124.

22. J. Chan Low, « *Les affrontements interethniques ...* », *op.cit.*

23. Par exemple, *Advance*, 26 octobre 1959.

24. Par exemple, la polémique entre *Mauritius Times*, 10 mai 1957 et *Le Mauricien*, 25 avril 1957.

est un mauvais Mauricien »²⁵. Ainsi, la question n'est plus de savoir qui est Mauricien et qui ne l'est pas ; toutes les composantes de la société sont des Mauriciens.

Pourtant, la cohabitation paisible entre les différents groupes de « Mauriciens » n'est pas acquise pour autant. Au début de 1958, de jeunes intellectuels prennent de plus en plus conscience des risques sociaux, surtout dans la perspective de l'évolution constitutionnelle et du suffrage universel : « *L'île Maurice n'a peut-être jamais été plus divisée qu'elle ne l'est aujourd'hui* »²⁶ et l'époque est « *l'une des plus critiques de notre histoire* »²⁷. C'est ainsi que ces intellectuels vont s'associer à la réflexion sur l'Entité Mauricienne en 1958 et 1959.

Le thème de « l'entité mauricienne » dans la presse à la fin des années 1950

C'est suite à l'initiative de l'abbé Souchon de réunir deux associations de jeunes, le « 2nd Tamil Scouts » et le « J.I.C », qui « *ne se connaissaient pas parce qu'un grand fossé artificiel les séparait* », que les jeunes appartenant à différents groupes ethniques s'étaient rendu compte qu'après tout, ils avaient « *bien des choses en commun* »²⁸ et qu'ils n'étaient « *pas tellement différents* ». D'autres réunions eurent lieu, et d'autres participants se joignirent au mouvement qui prenait forme face au besoin ressenti de réagir à la « *haine et à la méfiance* » qui existaient. La « *bonne volonté d'une élite, décidée, éclairée par quelques grands principes* » pouvant « *faire énormément* » pour améliorer les relations inter-communales²⁹, c'est ainsi qu'il avait été décidé d'organiser un « *forum interracial* »³⁰ le 5 mai 1958, avec la participation d'intervenants de communautés ethniques différentes. Les journaux annoncèrent le forum³¹, certains comme le *Mauritius Times* encourageant et justifiant l'initiative³², étant donné le sombre tableau qu'offrait la situation à Maurice, société divisée en communautés ethniques étanches et « *en une demi-douzaine de classes sociales non moins étanches* »³³.

« [A] fin d'assurer une plus large diffusion aux idées exprimées lors du forum »³⁴, le *Mauritius Times* décida de publier les discours du forum auquel l'un de ses rédacteurs en chef, Jagatsingh³⁵, avait d'ailleurs participé. Le *Mauricien*³⁶ félicita son confrère pour l'initiative de publier les discours. Deux autres forums furent organisés par les mêmes organisateurs et annoncés par la presse³⁷. Le deuxième forum vit la participation de cinq autres orateurs et se tint le 26 mai 1958 à l'Hôtel de ville de Curepipe, tandis que le troisième, rassemblait, le 20 juin 1958 à Port-Louis, cinq oratrices de « *communautés différentes* ». Le discours de chacun des cinq intervenants du

25. Kwet Chan, *Mauritius Times*, 1959, *op. cit.*

26. Cassimally, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

27. G. Robert, in *Mauritius Times*, 30 mai 1958.

28. Souchon, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

29. « Unity in Diversity », in *Mauritius Times*, 2 mai 1958.

30. Souchon, in *Mauritius Times*, 23 mai 1959.

31. Par exemple *Advance*, 3 mai 1958.

32. *Mauritius Times*, 2 mai 1958.

33. *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

34. *Mauritius Times*, 16 mai 1958.

35. Outre K. Jagatsingh, les autres participants étaient Martial Cheong Ton, Pierre Leguen, André Regnard, S. Cassimally.

36. *Mauricien*, 22 mai 1958.

37. *Advance*, 23 mai 1958 ; *Le Cernéen*, 19 juin 1958 ; *Advance*, 17 juin 1958, etc.

deuxième forum fut publié dans un journal différent³⁸, tandis que les discours du troisième forum furent diffusés à la radio³⁹.

Autour du lancement du premier forum sur l'« Entité Mauricienne » et au cours des mois qui suivirent, le thème allait faire quelques émules dans la presse à travers des articles ou courriers de lecteurs apportant des réflexions supplémentaires ou rendant compte d'initiatives à Maurice ou ailleurs.

En juin 1958, le *Mauritius Times* publiait un article d'un Mauricien en Grande-Bretagne qui déclarait parler au nom d'une sixième communauté, la « communauté mauricienne »⁴⁰. Il félicitait les initiatives « *Vers une entité mauricienne* » qui selon lui allaient remettre de l'ordre à Maurice, et en parlait comme d'une « *quiet revolution that was bound to come* », et notamment chez les jeunes. L'auteur de l'article envisageait la possibilité de créer, avec d'autres Mauriciens à Londres, « *the Mauritius League* » au sein de laquelle des membres de différentes communautés se retrouveraient pour œuvrer vers l'unité mauricienne. Dans le journal *Mauricien*, un article intitulé « *Communautés* »⁴¹ remettait en question la formule des forums sur l'Entité Mauricienne : « *insister, au départ même, sur une représentation communautaire, quand le but avoué est précisément de nous débarrasser de l'esprit communautaire, est assez paradoxal* ». Quelques jours plus tard, l'article d'*Advance* intitulé « *Soyons Mauriciens* » appelait à être « Mauricien »⁴².

Selon le *Mauritius Times* du 11 juillet 1958, suite aux deux premiers forums, des membres du public réclamaient un autre forum au Plaza en proposant même des noms d'orateurs. D'autres lecteurs écrivaient pour demander ce qu'il advenait du nouveau mouvement « *Towards a Mauritian Entity* », et pour souhaiter que le mouvement continuât à exister⁴³ alors qu'un autre apportait une précision à ce qui avait été déclaré dans le discours d'un des orateurs à l'un des forums. Dès septembre 1958, le mensuel *Renouveau* annonçait la préparation d'un ouvrage reprenant les discours des différents forums⁴⁴. En octobre 1958, l'article « *The way to unity* »⁴⁵ poursuivait la réflexion sur le sujet de l'entité mauricienne et traitait de la création du *Stella Clavisque Club* par des Mauriciens qui avaient été, peu de temps auparavant, des étudiants en Europe. L'article parlait du lancement de ce club, et aussi de l'enthousiasme des invités pour ce club qui réunirait les élites des différentes communautés pour discuter des problèmes communs à tous les Mauriciens.

Il est intéressant de noter qu'un organe de presse de la communauté musulmane fut créé en se donnant pour objectif « *un rapprochement entre les diverses communau-*

38. G. Robert in *Mauritius Times* 30 mai 1958 ; S. Florent in *Advance* 30 mai 1958 ; Saminaden in *Action* 2 juin 1958 ; Kwet Chan in *Le Mauricien* 6 juin 1958 ; Peerbye in *Cernéen* 13 juin 1958.

39. Les oratrices étaient Marie Thérèse Sidonie, Kamla Ramchurn, Cécile Leung, Alice Leclézio, et la diffusion se fit sous forme d'« *une série de causeries hebdomadaires* » à partir du 9 juillet 1958. Etant donné que nous avons choisi d'étudier le discours de la presse écrite, nous n'avons pas inclus dans notre corpus les discours des oratrices au 3^e forum.

40. L. Seetannah « *Towards a Mauritian entity* » in *Mauritius Times*, 13 juin 1958.

41. « *Communautés* » in *Le Mauricien*, 18 juin 1958.

42. « *Soyons Mauriciens* » in *Advance*, 24 juin 1958.

43. *Mauritius Times*, 12 septembre 1958, p. 5.

44. C'est en octobre 1959 que l'ouvrage verra le jour.

45. D. Napal, « *The way to unity* » in *Mauritius Times*, 17 octobre 1958.

tés de l'île »⁴⁶. Quant à l'hebdomadaire « *Carrefour* », sa création au début de 1959 se situait dans la mouvance « *Vers une Entité Mauricienne* » ; le journal visait à « *être le trait d'union entre tous les hommes et toutes les femmes de ce pays* »⁴⁷, suite au constat de sa fondatrice Marie-Thérèse Sidonie (Maritsou), une des oratrices aux forums, qu'il y avait une « *urgente nécessité d'une plus grande compréhension et d'une plus grande fraternité entre tous les hommes et toutes les femmes de ce pays* ». Malgré un courant favorable, l'intercommunal ou l'intercommunautaire était perçu comme une initiative délicate par ses confrères de la presse : « *We wish Maritsou and her colleagues success in the self-imposed mission of treading a path where even angels fear to tread* »⁴⁸. Toutefois, au cours des premières années, ce journal devait contenir peu d'articles sur le sujet de l'entité mauricienne.

Quant aux autres journaux établis depuis plus longtemps, au cours de 1959, ils publièrent de temps à autre un article sur le thème du mauricianisme ou de l'entité mauricienne. En février 1959, « *A plea for Mauritianism in constituency n° 5* »⁴⁹, présentait le point de vue du Parti Travailleurs qui faisait siens les propos de feu Seeneevassen, le politicien : « *We do not accept that in this country there are various communities. We think there can, and ought to be, and, in fact, is in this country only one community and that is the Mauritian Community. We do not think we should assess a man with regard to his origin. We think that whatever may be the origin of man here, this country is their birthright, and they are all citizens of this country* ». Un article, « *Mauritians living in harmony* »⁵⁰, se voulait optimiste et notait des changements positifs à Maurice, comme par exemple le fait que les électeurs n'avaient pas nécessairement voté sur une base communale aux élections qui avaient eu lieu au début de 1959.

Entre la « mise à l'agenda » de l'Entité Mauricienne par la presse dans la première moitié de 1958, et la fin de 1959 lorsque de nouvelles initiatives eurent lieu autour de l'Entité Mauricienne, des événements importants avaient eu lieu : la nouvelle constitution de 1958 accordant le suffrage universel, et les élections de 1959. Le 23 octobre 1959, à l'occasion du lancement de la plaquette regroupant les quinze discours présentés aux forums de 1958, un nouveau forum sur l'Entité Mauricienne fut organisé avec la participation de trois orateurs et une oratrice. L'hebdomadaire *Mauritius Times* ouvrit de nouveau ses colonnes aux discours du forum⁵¹. Par rapport au sujet de l'Entité Mauricienne qui revenait à l'avant-plan, *Advance*, quotidien du Parti Travailleurs, semble avoir pris les devants en organisant, le 20 octobre, un « *Entretien sur le mauricianisme* » avec la participation de cinq personnalités⁵². Les débats furent publiés en série, dans *Advance* du 9 au 12 novembre 1959.

Durant la même semaine d'octobre 1959 eut lieu un événement historique : la demande d'indépendance « *pour le plus tôt possible* », par Ramgoolam. La nouvelle

46. *Advance*, 20 juin 1958.

47. *Carrefour*, 9 janvier 1959.

48. *Mauritius Times*, 23 janvier 1959.

49. *Mauritius Times*, 27 février 1959.

50. *Mauritius Times*, 3 avril 1959.

51. Les orateurs étaient Mlle M.T. Sidonie et M. Kwet Chan (in *Mauritius Times* du 30 octobre 1959), M. K. Jagatsingh et M.A. Regnard (in *Mauritius Times*, 6 novembre 1959).

52. Les participants étaient Rabindra Ghurburrun, avocat ; Raymond d'Unienville, avocat ; K. L. Yip Tong, avocat ; Edouard Maunick, bibliothécaire de la Municipalité et A. I. Cassimally, dentiste.

fut annoncée par *Advance*⁵³ qui reproduisait un communiqué de Reuters. L'on peut se demander dans quelle mesure cette forme de décolonisation, évoquée pour la première fois, entraîna un « *paradigm shift* » au niveau de la conception de « *l'unité ou l'entité mauricienne* » ? Ni les discours présentés au forum du 23 octobre, ni « *L'Entretien sur le Mauricianisme* » organisé par *Advance* ne firent la moindre allusion explicite ou implicite au sujet de l'indépendance. Durant les semaines, voire les mois suivant la demande d'indépendance, celle-ci ne semble pas avoir eu de résonance dans la presse⁵⁴. L'on retient aussi que, comme en 1958, la conception de l'Entité Mauricienne telle qu'on la retrouve dans les écrits de presse à la fin de 1959, se situe dans le cadre de l'empire britannique et ne s'inscrit nullement dans le cadre d'une autonomie ou indépendance.

La construction de « l'entité mauricienne » dans le discours de la presse

L'« Entité Mauricienne » telle qu'elle apparaît dans le discours de la presse à la fin des années 1950 s'apparente aux concepts de « nation mauricienne » et de « construction nationale ». L'entité mauricienne est présentée comme ce qui peut fédérer, rassembler, transcender les différences culturelles et ethniques. Cette « construction nationale » prise en charge par une élite fait appel à divers éléments qui participent généralement de la construction nationale : l'histoire, la fierté nationale, l'anticipation de l'avenir, les différences d'avec l'étranger et les spécificités du groupe national concerné, etc.

L'Entité Mauricienne : une nouvelle vision

Il faudrait tout d'abord souligner le caractère novateur du discours autour de l'Entité Mauricienne véhiculé par la presse et dont on peut relever différents aspects. Contrairement à la pratique - qui se perpétue d'ailleurs parallèlement dans les journaux - de s'exprimer au nom d'une communauté ou d'un groupe ethnique, ceux qui discutent dans le cadre des forums, débats, ou autres écrits que publie la presse, tiennent à préciser qu'ils parlent en leur nom propre, et que leurs points de vue ne reflètent pas nécessairement ceux de leur communauté. Certains vont même plus loin et remettent en question l'attitude, les propos et comportements de « leur » communauté. Par exemple, la communauté blanche de Maurice qui continuerait à se contenter « *d'une petite vie tranquille enfermée dans sa tour d'ivoire* »⁵⁵ et les blancs qui seraient « *représentés avec cet esprit qui les a toujours incité à dominer envers et contre tout* » ne pourraient contribuer à la création de l'Entité Mauricienne. D'autres déclarent que « *certains de mes coreligionnaires se montrent parfois intolérants* »⁵⁶ ou « *[q]uand les Musulmans parlent élection, ils pensent surtout aux Musulmans qui les représenteraient au Conseil Législatif* »⁵⁷.

53. *Advance*, 23 octobre 1959.

54. Il faut souligner que sur la question d'indépendance, aussi tard que 1961, Ramgoolam n'avait le soutien que de deux autres membres du Parti Travailleuse, Ringadoo et Walter [PRO CO 1036/623. Hall to Poynton, 24/2/61, cité in Chan Low, *Transfer of Power...*, op.cit].

55. Regnard in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

56. Cassimally, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

57. Peerbye, in *Cernéen*, 13 juin 1958.

Un autre aspect du caractère novateur concerne le fait que l'on prône l'entité mauricienne au-dessus des appartenances particulières ou ethniques. Selon certains, l'étape a déjà été atteinte à certains moments, où les habitants de Maurice se considéraient d'abord comme « Mauriciens » et ensuite comme membres d'une communauté quelconque : c'est le cas dans le domaine des arts et de la littérature, et parfois le domaine sportif⁵⁸. Il importe avant tout de s'associer à ses « vrais compatriotes », et de collaborer avec eux afin d'assurer « au pays un avenir meilleur »⁵⁹. On va encore plus loin et on suggère que l'appartenance ethnique doit être mise au service de l'appartenance « nationale mauricienne » : « Lorsque le Mauricien se sera persuadé qu'il est né dans une certaine communauté et en a acquis la religion non pas pour le bien de sa communauté et de sa religion, mais pour le bien de l'île Maurice, ce n'est qu'à ce moment qu'il pourra entreprendre un travail fructueux au profit d'une seule grande communauté : la communauté mauricienne. »⁶⁰.

Un troisième aspect novateur concerne l'idée que les Mauriciens d'ascendances diverses -asiatique comprise - participent déjà à la formation d'une entité mauricienne. Selon Lonsdale et Berman⁶¹, les identités nationales sont le fruit de leur construction et de leur formation qui sont indissociables ; la construction serait la « création délibérée d'un appareil de contrôle politique par une classe sociale, un parti », et la formation désignerait « le processus conflictuel, involontaire et largement inconscient, conduit dans le désordre des affrontements et des compromis par la masse des anonymes ». Plusieurs des écrits du corpus étudié s'appuient sur ce qui est considéré comme étant la formation en cours de l'entité mauricienne pour préconiser sa construction. Par exemple, les Mauriciens appartiennent déjà à un « pays multiracial » et un « milieu cosmopolite »⁶² ; il est à déplorer que « nous avons eu (...) tort de vivre si près l'un de l'autre sans comprendre que nous ne sommes qu'une seule grande famille »⁶³, car il y a déjà des « liens qui nous unissent ». La formation d'une entité mauricienne est attestée, selon certains, par quelque chose de spécifiquement local ou mauricien et par la dynamique en marche. Si les habitants de Maurice possèdent en partie ce qui leur vient de leur culture ancestrale des lieux d'origine, cependant « nous avons également assimilé quelque chose des communautés autres que la nôtre, et aussi de la pensée et des coutumes anglaises »⁶⁴. Il s'agit donc de bâtir à partir de quelque chose qui existe déjà, qui se met en place : « aujourd'hui plus que jamais nous sentons que nous avons bâti avec nos traditions différentes une nouvelle tradition, essentiellement mauricienne. C'est là-dessus réellement que nous pourrions ériger une entité mauricienne ».

Selon certains écrits de presse, la formation d'une identité ou entité mauricienne se voit à travers l'interdépendance des groupes : « Nous sommes tous, ceux qui partagent cette île, dépendants les uns des autres pour notre gagne-pain et pour notre

58. D'Unienville et Maunick, in *Advance* 11 novembre 1959

59. G. Robert, in *Mauritius Times*, op. cit.

60. « Soyons Mauriciens » signé « Jicrois » *Advance*, 24 juin 1958.

61. J. Lonsdale & B. Berman, parlant des sociétés modernes de l'Occident, cités in « Entretien avec J.-F. Bayart », in *Identité(s). L'Individu. Le groupe. La société*, Coordonné par C. Halpern & J.-C. Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, 2004, pp. 323-327.

62. Cheong Ton, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

63. G. Robert, in *Mauritius Times*, op. cit.

64. *Idem*.

bonheur »⁶⁵, par exemple « nous savons que les boutiques chinoises jouent un rôle prépondérant dans la vie des mauriciens »⁶⁶. Par ailleurs, on constate l'intégration progressive de ceux arrivés plus tardivement : « au fur et à mesure que le temps passe, ce peuple chinois s'est vu mêler aux mœurs et aux coutumes du pays »⁶⁷. Les relations s'améliorent au fil du temps même s'il y a « encore un bon bout de chemin à parcourir » : « L'animosité 'semble' être aujourd'hui bien moins grande qu'autrefois »⁶⁸. Il faut noter, selon certains, que si « le communalisme joue encore un rôle beaucoup trop important dans la vie politique, il a tendance à disparaître de plus en plus sur les plans culturel et sportif »⁶⁹. Non seulement les clubs locaux de football et de théâtre permettent des rencontres « avec moins de méfiance et plus de compréhension mutuelle », mais « nous sommes tous heureux d'apprendre que l'équipe nationale a vaincu des étrangers au football, qu'un athlète mauricien, qu'il soit musulman, ou chrétien ou chinois, a brillé dans une compétition internationale... »⁷⁰.

Cette Entité Mauricienne en construction a une dimension interculturelle, et elle prend la forme d'échanges ou de métissage. Les boutiquiers (d'origine chinoise) du nord « n'ont pas honte d'apprendre et de parler l'hindoustani » et il y a même « des milliers de cas de mariage mixte »⁷¹, sans compter que la population d'origine chinoise a majoritairement embrassé la foi chrétienne. Il faut aussi souligner l'intérêt de membres de cette communauté (d'origine chinoise) pour des films indiens, et le fait que « [c]haque année, le soir de la fête des nouilles, la pagode des Salines à Port-Louis, est ouverte à toutes les communautés ».

Imaginer la nation mauricienne...

L'Entité mauricienne, le mauricianisme, constituent un idéal à atteindre, un « code de cohabitation », qui permettraient d'assurer une coexistence pacifique entre les composantes plurielles. Ceux qui interviennent sur le sujet sont d'accord sur l'objectif à atteindre. Pour d'autres, ceux qui ne sont pas « prêts à se sacrifier » pour l'idéal du « mauricianisme », ne sont pas « dignes du nom de Mauriciens » et n'accomplissent pas leurs devoirs « d'être de bons citoyens »⁷².

Les écrits traduisent aussi les visions divergentes de la forme que doit ou peut prendre l'Entité Mauricienne. Le mauricianisme est « un idéal capable d'abolir toutes les différences »⁷³, ou une notion qui « devrait unir les différentes races, communautés et autres entités qui forment l'essentiel des habitants de Maurice »⁷⁴. Certains précisent qu'il ne faut pas qu'une culture domine l'autre⁷⁵, et que l'entité mauricienne peut être envisagée comme une synthèse, une fusion entre la culture occidentale et

65. D. Napal, in *Mauritius Times*, 17 octobre 1958.

66. Cheong Ton, in *Mauritius Times*, 1958, *op. cit.*

67. *Idem.*

68. Florent, in *Advance*, 30 mai 1958.

69. Peerbye in *Cernéen* 13 juin 1958.

70. *Idem.*

71. Kwet Chan, *Le Mauricien*, 6 juin 1958.

72. G. Robert, in *Mauritius Times*, *op. cit.*

73. Maunick, in *Advance*, 10 novembre 1959.

74. D'Unieville, in *Advance*, 9 novembre 1959.

75. Jagatsingh, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

orientale. D'autres intervenants ou écrits de presse sont d'avis que « [p]our arriver à cette Entité Mauricienne, il n'est nullement besoin – comme certains le pensent - d'une immixtion des différents groupes ethniques »⁷⁶, mais qu'il peut tout simplement y avoir une co-existence pacifique des différents groupes. Si l'on n'est pas en faveur d'un « métissage biologique » généralisé entre les différentes communautés « car il y a trop de différences de culture et d'éducation entre elles », cependant on ne peut pas non plus proscrire les mariages mixtes et se faire l'arbitre des sentiments⁷⁷. Par contre, la communauté mauricienne peut ou doit se référer à une « communauté idéologique mauricienne ».

L'idéal mauricien c'est non seulement de réussir la construction de l'Entité Mauricienne, mais aussi de servir d'exemple au reste du monde : cette ambition revient dans différents discours : « Peut-être (...) pourrons-nous enfin connaître une vraie harmonie et avoir une vraie nation mauricienne (...) et sur ces MAURICIENS, précisément, les autres peuples de la terre auront, peut-être à se modeler »⁷⁸, ou encore : « Notre pays est un petit pays, notre pays est un pays multi-racial, notre pays doit devenir grand par l'exemple d'union qu'il donnera aux grandes nations »⁷⁹.

Le recours à l'histoire et un territoire commun

Selon Higson, « [i]f representations of national identity are partly imagined in relation to some idea of a shared community, there are two other ways in which the process of constructing images of national identity should be understood. The first involves an inward-looking process, defining the nation in terms of its own internal cultural history. »⁸⁰. Dans notre corpus de presse, l'on retrouve - même si de manière plutôt limitée - une construction qui s'appuie sur l'histoire. Il ressort des différents écrits que Maurice est une terre d'immigrants qui n'avait pas de peuple autochtone, et que l'arrivée des différents groupes de populations s'est faite principalement vers la fin du 18^e et au cours du 19^e siècle⁸¹. Dans cette société mauricienne très hiérarchisée et cloisonnée, où existent des rapports de dominants-dominés, voire d'exclusion, l'histoire n'est pas nécessairement un facteur qui unit. C'est ainsi que les discours de presse traitent le passé plutôt comme un facteur qui explique qu'au bout du compte, chaque groupe considère que Maurice est son pays, sa patrie. Certains expriment l'idée que tout groupe doit désormais avoir les mêmes droits que les autres groupes, et que chaque groupe s'attend à ce que les autres groupes lui reconnaissent ces droits⁸². L'on fait aussi ressortir que chaque groupe a contribué à sa manière au développement de Maurice, « à la prospérité du pays »⁸³. C'est l'évolution au cours de l'histoire qui détermine le présent et l'avenir : « l'Entité Mauricienne est en train de devenir une réa-

76. Leguen, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

77. Regnard, in *Mauritius Times*, 6 novembre 1959.

78. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

79. Regnard, in *Mauritius Times*, 6 novembre 1959.

80. A. Higson, « Nationality. National identity and the media » in Briggs Adam & Copley Paul (editors), *The Media : An introduction*, Longman, 1998, pp. 354-364.

81. Regnard et Cheong Ton, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

82. Jagatsingh, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

83. Par exemple, Cassimally, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

lité, n'en déplaise aux esprits chagrins et aux esprits hautains. On ne va pas contre le courant de l'histoire »⁸⁴.

Quelques références sont faites dans les écrits de presse au territoire ou sol « mauricien » : « nous tous de cette génération sommes bien convaincus que l'île Maurice est, inévitablement, notre seule et unique patrie »⁸⁵, car « [a]vec quel plaisir ne voyons-nous pas les gens réaliser qu'ils ont tout à gagner en tendant une main fraternelle à ceux qui, par un décret immuable du destin, foulent le même sol qu'eux ! ». La terre mauricienne, l'ici, s'oppose à l'ailleurs, qui comprend aussi le pays des ancêtres : « L'Inde ou la France ne sont que les pays de nos ancêtres (...) Notre patrie c'est ici »⁸⁶.

Le « Mauricien » par rapport à l'étranger

Selon Higson, la deuxième manière de construire des représentations de l'identité nationale « is a more outward-looking process, defining the nation in terms of its difference from others »⁸⁷. Le discours de la presse révèle que les « Mauriciens » semblent se définir plus aisément par rapport à l'étranger, et se sentent tous « Mauriciens » face aux étrangers. Les Mauriciens de diverses « communautés » aiment se retrouver entre Mauriciens pour bavarder lorsqu'ils sont à l'étranger⁸⁸. Ceux étudiant en Europe oublient leurs « petty racial taboos and shared a common bond with Mauritius, a bond which depended for its existence on one fact – that they are all Mauritians »⁸⁹. Les voyages à l'étranger inspirent plus de tolérance au « Mauricien » qui la « diffuse » d'ailleurs à son retour⁹⁰. Cependant, les Mauriciens qui sont à l'étranger sont aussi très conscients du fait que l'« état d'esprit » mauricien qui prévaut entre Mauriciens à l'étranger est vite « oublié » une fois de retour à Maurice où l'on s'enferme dans sa communauté et le lien commun tend à s'évanouir car chacun « would return to the enclosure of his own community »⁹¹.

Les difficultés pour parvenir à l'Entité Mauricienne

La construction de l'Entité Mauricienne passe par l'identification des obstacles ou embûches ; c'est l'exercice qu'entreprennent plusieurs des écrits du *corpus*. Les obstacles identifiés sont nombreux.

Il y a des barrières de classe sociale, au sein même des différentes communautés⁹² ; des classes sociales, qui existent d'ailleurs dans d'autres pays, on en a fait des barrières infranchissables pour atteindre l'Entité Mauricienne⁹³. Et il y a les préjugés sociaux ou ethniques qui font que l'on a tendance à penser qu'une culture est inférieure à l'autre⁹⁴ :

84. « Entité », Henri Souchon in *Mauritius Times*, 30 octobre 1959.

85. Kwet Chan, in *Mauritius Times*, 30 octobre 1959, *op. cit.*

86. Cassimally, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

87. A. Higson, « Nationality. National identity and the media » in Briggs Adam & Copley Paul (editors), *The Media: An introduction*, Longman, 1998, pp. 354-364.

88. Yip Tong, *Advance*, 11 novembre 1959.

89. Napal, *Mauritius Times*, 17 octobre 1958.

90. Ghurburun, in *Advance* 10 novembre 1959.

91. Napal in *Mauritius Times*, 17 octobre 1958.

92. Par exemple Florent, in *Advance*, 30 mai 1958.

93. Peerbye, in *Cernéen*, *op. cit.*

94. Jagatsingh, in *Mauritius Times*, 6 novembre 1959.

« Nous sommes trop enclins à proclamer la supériorité de notre culture et à mépriser celle des autres »⁹⁵. Le communalisme est surtout présent en politique où de nombreux hommes politiques sont coupables d'exciter la haine et le mépris entre les Mauriciens « en faisant appel plus aux différentes communautés qu'aux Mauriciens »⁹⁶. Le poids de la religion dans les relations sociales est considéré comme un obstacle⁹⁷, par exemple lorsqu'on se décide à former une association, « on pense tout de suite à ses coreligionnaires »⁹⁸. On relève les « termes méprisants à l'égard d'autres communautés que la sienne »⁹⁹, souvent par ignorance des points de vue des autres communautés¹⁰⁰. Par exemple, les paroles peuvent être blessantes lorsqu'à l'école, les frères catholiques qualifient de « païens » les enfants non-catholiques¹⁰¹.

Les écrits de presse identifient des facteurs qui ajoutent aux obstacles : les parents n'enseignent pas à leurs enfants « à respecter comme il faut les coutumes, les mœurs et la culture des autres » ; les institutions scolaires n'admettent pas suffisamment d'élèves appartenant à une section de la population ; la distinction raciale ou religieuse que l'on fait lors des fonctions publiques ; la partialité exercée dans le recrutement des fonctionnaires ; les privilèges accordés à certaines communautés et l'ostracisme à l'égard d'autres communautés, etc.¹⁰². La presse a également une part de responsabilité : « Nous avons à Maurice des journaux qui semblent chacun servir une communauté au détriment des autres. C'est un fait qui indéniablement encourage le racisme... »¹⁰³. Dans la presse, on a aussi eu depuis des années le dénigrement et la non-reconnaissance d'une culture orientale¹⁰⁴, commentent certains écrits dans la presse.

Certaines difficultés sont identifiées dans des domaines où il y a eu pourtant des améliorations. Par exemple dans le domaine du sport, l'allégeance de certains joueurs à l'équipe mauricienne n'est pas totalement acquise lorsque l'équipe mauricienne affronte les « nationaux » de pays d'où provient la communauté de certains joueurs¹⁰⁵. Les équipes mauriciennes à La Réunion ou à Madagascar ont donné « une idée bien triste de ce qu'est le mauricianisme »¹⁰⁶, les Mauriciens ayant même du mal à cohabiter entre eux.

Comment réaliser l'entité mauricienne

Le message véhiculé est qu'en dépit des obstacles, l'Entité Mauricienne peut être atteinte, et divers moyens existent pour cela. Certains des moyens proposés peuvent être qualifiés de grands principes ou de suggestions générales, tandis que d'autres consistent en des propositions plus concrètes.

95. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

96. Peerbye in *Cernéen*, *op. cit.*

97. Saminaden, in *L'Action*, 2 juin 1958.

98. Cassimally, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

99. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

100. G. Robert, in *Mauritius Times*, 30 mai 1958.

101. Cassimally, in *Mauritius Times*, *op. cit.*

102. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

103. Florent, in *Advance*, *op. cit.*

104. Jagatsingh, in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.*

105. Yip Tong, in *Advance*, 11 novembre 1959.

106. Claude Huc, in *Advance*, 12 novembre 1959.

Parmi les grands principes à mettre en œuvre figure le fait qu'« il nous faut montrer beaucoup de compréhension et de tolérance envers les autres communautés si nous voulons vivre en harmonie et établir entre nous l'entente cordiale »¹⁰⁷. L'on recommande « [q]ue le Chrétien ne rie pas en voyant l'Hindou faire son pèlerinage annuel, pieds nus et vêtus d'un simple pagne. Que le Musulman ne s'étonne pas de voir un Catholique prier devant la statue de la Vierge »¹⁰⁸. Il faut voir ce qui est commun aux religions car « toutes les religions préconisent la charité, l'amour du prochain, la compréhension mutuelle, le respect des autres ».

L'entité mauricienne dépend de la bonne volonté de « chaque individu qui doit surveiller minutieusement le moindre geste qu'il fait » et qui doit « se garder de faire usage de termes blessants »¹⁰⁹. Il faut que chaque Mauricien « se libère des sottises conventions de la société » et qu'il arrive « à comprendre son prochain et à l'apprécier à sa juste valeur, sans se préoccuper de son origine »¹¹⁰. En outre, l'appartenance à Maurice, le fait d'être Mauricien implique des responsabilités envers les autres Mauriciens. Pour éviter l'anarchie ou l'hégémonie, il faut que « chacun de nous réalise qu'en s'appelant Mauricien et en décidant de vivre sur cette île, il a assumé des responsabilités envers les autres »¹¹¹. Il faut aussi encourager un sentiment de fierté : « Notre patrie c'est ici, soyons fiers d'y être. C'est un privilège que de vivre à Maurice, ce monde en miniature »¹¹².

L'on préconise une attitude plus positive et conciliante : qu'il n'y ait pas de domination par un groupe mais une égalité ainsi que le respect mutuel, où toutes les religions, langues et cultures s'épanouiront côte à côte¹¹³. L'on préconise aussi plus de compréhension mutuelle entre les diverses communautés et moins de méfiance de part et d'autre¹¹⁴ ; il faut développer une meilleure connaissance des autres : « le chemin le plus sûr pour arriver à une entité mauricienne serait de nous intéresser de plus en plus au développement des relations culturelles entre les divers membres de notre société hétérogène afin de briser les barrières de l'ignorance »¹¹⁵. Il faut mettre de côté les préjugés, oublier et pardonner¹¹⁶, pratiquer l'autocritique, reconnaître son ignorance, ses erreurs et ses torts¹¹⁷. Chaque communauté doit faire le premier pas vers les autres¹¹⁸.

Les valeurs universelles peuvent mener vers l'entité mauricienne : « pour aboutir à une entité mauricienne, la condition essentielle est de baser notre philosophie sur une fraternité universelle »¹¹⁹. L'on cite ces gymnases de Port-Louis où « un bel esprit d'entente s'offre aux athlètes de toute communauté. Oubliant leur race et leur sang, ces athlètes se coudoient et coopèrent dans leurs travaux tout en poursuivant le même idéal. Cet idéal consiste à les faire lutter pour la conquête de l'harmonie et de la grâce.

107. Cheong Ton, in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.*

108. Peerby, in *Cernéen*, *op. cit.*

109. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958 *op. cit.*

110. Florent, in *Advance* 30 mai 1958, *op. cit.*

111. G. Robert, in *Mauritius Times*, 30 mai 1958, *op. cit.*

112. Cassimally, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958.

113. Jagatsingh in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.* ; Florent in *Advance* 1958, *op. cit.*

114. Cassimally, in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.*

115. Cheong Ton, in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.*

116. G. Robert, in *Mauritius Times*, 30 mai 1958, *op. cit.*

117. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

118. Florent, in *Advance* 30 mai 1958, *op. cit.*

119. Cheong Ton, in *Mauritius Times*, *op. cit.*

Si nous voulons avoir une preuve de ces relations ethniques, nous n'avons qu'à assister à un des tournois de Basket-ball ou de Ping Pong ou même à une des soirées de culture physique (...)». Le temps est présenté comme le facteur « *qui saura (...) aider puissamment à bâtir* » l'Entité Mauricienne¹²⁰. Il faut du temps pour réaliser les effets escomptés¹²¹ et parvenir à une Entité Mauricienne.

Les propositions concrètes pour réaliser l'Entité Mauricienne concernent le rôle de plusieurs institutions ou acteurs de la société. Certains écrits mettent en exergue le « *rôle très efficace* » que la femme peut jouer. « *La femme mauricienne, de par son rôle d'éducatrice, peut guider ses enfants dans la bonne voie et inculquer en eux la notion que le respect de la dignité humaine est le premier des devoirs* »¹²².

Les médias, presse et radio peuvent propager l'idée d'unité : « *bring home to all Mauritians that we can and must achieve unity and diversity* »¹²³, et ils peuvent « *dans une large mesure contribuer à créer une entité* »¹²⁴. Plus concrètement, « *les journaux devraient individuellement donner autant d'importance aux différentes communautés* », par exemple la presse pourrait faire « *apprécier l'œuvre d'un artiste d'une communauté par les membres d'autres communautés* ». L'on recommande aussi que « *tout film susceptible de blesser l'amour-propre d'une section de la population mauricienne soit rejeté impitoyablement par le comité de censure cinématographique* »¹²⁵.

D'autres institutions, des leaders sociaux ou des leaders de différentes communautés ou de groupes religieux, peuvent jouer un rôle dans la construction de l'Entité mauricienne¹²⁶. L'on fait aussi appel aux aînés qui, eux sont « *imbus de nombreux préjugés d'ordre racial* », de ne pas faire obstacle au rapprochement des différentes communautés, et de l'encourager plutôt¹²⁷. L'école est perçue comme un « *élément unificateur* », permettant de raffermir les liens et de promouvoir la connaissance des uns et des autres. Prenant exemple sur lui-même, un des intervenants aux forums souligne que les années qu'il a passées au Collège Royal lui ont permis d'avoir des camarades d'autres communautés et de conclure qu'il a « *plus en commun avec eux qu'avec des petits Français* »¹²⁸.

Plusieurs écrits de presse mettent l'accent sur les jeunes pour la construction « *nationale* » et diverses recommandations sont faites. Il faut inculquer aux jeunes le respect et la fraternisation depuis un très jeune âge en utilisant des leaders d'opinion, « *des jeunes intelligents, capables, et de bonne volonté, dans chaque section de la population* »¹²⁹. Il faut former des « *associations multi-raciales* », des « *clubs multi-raciaux* » car « *[c]e sont des mouvements semblables qui feront de nous une vraie nation mauricienne* »¹³⁰. Il faut former « *des groupements de jeunes (...) réunissant les*

120. Regnard, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958

121. Florent, in *Advance* 30 mai 1958, *op. cit.*

122. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

123. Jagatsingh, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958, *op. cit.*

124. Florent, in *Advance* 30 mai 1958, *op. cit.*

125. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

126. G. Robert, in *Mauritius Times*, 30 mai 1958, *op. cit.*

127. Florent, in *Advance* 30 mai 1958, *op. cit.*

128. G. Robert, in *Mauritius Times*, *op. cit.*

129. Leguen, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958, *op. cit.*

130. Cassimally, in *Mauritius Times*, *op. cit.*

membres de toutes les communautés » tels que les collègues et les organisations comme Youth House ou le British Council qui contribuent déjà à les réunir¹³¹. Il faut des rencontres, et des activités tel que jeux, réunions, débats, où « *on pourrait voir alors ce qu'on a de commun et commencer à travailler dessus* »¹³².

D'autres propositions concernent le fait que « *[n]os futurs citoyens doivent apprendre à représenter tous leurs compatriotes sans exception, quel que soit leur appartenance sociale, religieuse ou vaguement ethnique* »¹³³, ainsi que l'organisation d'une « *Semaine de l'Entité Mauricienne* »¹³⁴ ou encore l'inclusion du civisme au programme scolaire. Différents moyens sont préconisés en fonction de différentes classes sociales ; si les relations culturelles constituent « *un moyen pour les intellectuels de parvenir à une entité mauricienne* », pour les non-intellectuels, ce sont les sports qui peuvent constituer ce moyen¹³⁵.

La langue

Si quelques écrits du *corpus* abordent la question des langues, identifier une langue nationale pour Maurice semble toujours être une pierre d'achoppement pour ces intellectuels qui participent à la construction nationale à la fin des années 1950. « *On commence à percevoir faiblement mais sûrement la naissance d'un patriotisme mauricien* »¹³⁶ et parmi les signes, il y a le fait que l'« *[o]n écoute des disques de séga dans les salons et des programmes en patois à la radio* ». Mais il y a encore de la résistance face à ce qui n'est aux yeux de beaucoup qu'un « *patois* », dont on sait qu'il fut longtemps dédaigné par les élites traditionnelles : « *Le patois créole nous a servi pour nous comprendre jusqu'ici. Dommage qu'il ne soit pas une langue* »¹³⁷.

« *[I]l faut qu'il y ait un médium d'expression* » pour permettre l'entente entre les différentes sections de la population, pour que tous se comprennent et « *la logique semble dire que cette langue commune devrait être le français* »¹³⁸. Cette proposition réitère le discours de la presse qui prévaut depuis le 19^e siècle et qui est celui des élites traditionnelles dont la domination culturelle et linguistique a d'ailleurs eu son impact sur le reste de la population. En effet, sans rejeter sa langue maternelle ou la langue de ses parents ou ancêtres, des « *Mauriciens* » descendants d'Asie s'approprient la langue française au fil du temps jusqu'à déclarer : « *the French language is indispensable to Mauritius. Without it Mauritius will be so much the poorer. It is one of the pillars of Mauritian culture and it is one of the pillars of Mauritian unity* »¹³⁹. Le constat est là : « *le mauricien à épiderme brun clair ou brun foncé* » est fier de « *pouvoir parler le français* »¹⁴⁰.

131. Peerbye, in *Cernéen* 1958, *op. cit.*

132. Leguen, in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.*

133. « *Communautés* » in *Mauricien*, 18 juin 1958.

134. Kwet Chan, in *Mauricien* 1958, *op. cit.*

135. Cheong Ton, in *Mauritius Times* 1958, *op. cit.*

136. « *Entité* », Henri Souchon in *Mauritius Times*, 30 octobre 1959.

137. Leguen, in *Mauritius Times*, 23 mai 1958, *op. cit.*

138. *Idem.*

139. Jagatsingh, in *Mauritius Times*, 6 novembre 1959.

140. « *Vers une entité mauricienne* », signé G.B.C. in *Mauritius Times*, 6 juin 1958.

Si certains trouvent que les différentes langues enseignées à l'école ne peuvent que diviser¹⁴¹, d'autres adoptent une approche plus constructive : il ne faut pas dédaigner « *les autres langues qui, au contraire, peuvent être très utiles sur plusieurs plans* »¹⁴². Cette ouverture qui se retrouve dans plus d'un écrit de presse contraste avec le conservatisme du passé. S'il est considéré « normal » que les orientaux ou asiatiques apprennent le français ou l'anglais, à Maurice, le contraire constitue une conception inédite, voire impensable jusqu'alors : « *Et pourquoi n'encouragerait-on pas l'étude d'une langue orientale de la part de ceux qui ne la parlent pas chez eux ?* »¹⁴³. Un peu plus loin dans l'article de presse, on élabore l'idée : « *Il nous tarde de voir un jour ici des franco-mauriciens ou d'autres personnes de culture exclusivement européenne adresser la parole à des indo-mauriciens en hindi, urdu ou tamoul. Ils ne seront pas moins intelligents pour cela (...) Dans cette éventualité, ils auront jeté sur l'abîme qui les sépare actuellement des ponts qui formeront les assises vraiment solides d'une entité mauricienne* ».

Le processus dynamique concernant les langues et l'échange entre cultures dans le contexte mauricien est déjà en cours. La presse reproduit le discours d'un participant d'origine chinoise à un forum, qui explique comment il peut aussi bien apprécier des émissions radiophoniques en langue française qu'en langue hindoustani¹⁴⁴. L'utilisation qu'il fait des langues - notamment d'un terme urdu compris par une grande majorité de Mauriciens - pour s'exprimer est un bel exemple d'interculturalité : « *Il n'y a pas de doute que, dans un avenir très prochain, avec la coopération de la femme, aucun pardah ne pourra empêcher les relations amicales entre les diverses communautés* ».

Conclusion

Dans la décennie précédant l'indépendance, l'âpreté des propos publics et dans la presse semblait avoir été privilégiée par des chercheurs ainsi que dans la mémoire collective. C'est ainsi que ce travail s'est donné comme objectif de mettre en lumière l'initiative et surtout le discours autour de l'*Entité Mauricienne* – discours qui a pu avoir un effet plus ou moins important sur la conception du mauricianisme, un impact plus ou moins durable sur les mentalités à Maurice. Les réactions à l'initiative *Vers une Entité Mauricienne* à la fin des années 1950 furent diverses. D'une part, incrédulité : on la considérait comme une utopie ou une initiative qui n'allait pas durer, ou encore méfiance de ce qu'elle pouvait cacher comme fins politiques¹⁴⁵. Pour d'autres, c'était une « délivrance » et les propositions vers une entité mauricienne étaient des « *idées révolutionnaires dans un pays léthargique, encrassé par la routine, le qu'en dira-t-on et les petits potins* ».

L'étude de *corpus* confirme amplement l'aspect novateur ou révolutionnaire des idées émises dans le contexte mauricien des années 1950 même si l'usage flou ou incertain de certains termes comme « nation » ou d'autres termes voisins traduit les

141. G. Robert, in *Mauritius Times*, *op. cit.*

142. Florent, in *Advance* 30 mai 1958, *op. cit.*

143. « *Vers une entité mauricienne* », signé G.B.C. in *Mauritius Times*, 6 juin 1958.

144. Kwet Chan, in *Mauricien*, 1958, *op. cit.*

145. Mlle M. T. Sidonie, in *Mauritius Times*, 30 octobre 1959.

balbutiements et les tâtonnements vers la construction d'une *Entité Mauricienne*. Le *corpus* révèle aussi un véritable effort pour mener la réflexion hors du champ politique ainsi qu'un discours autour du sujet de l'entité mauricienne appelant quasi systématiquement à l'« anti-communalisme ». Si, à la fin des années 1950, « *tout n'était pas en rose et les causeries sur l'entité mauricienne n'avaient pas changé la face des choses à l'île Maurice* »¹⁴⁶, cependant, on pouvait sentir « *un courant favorable et tiède coulant entre les froides étendues qui séparent encore les différentes communautés* ». Par exemple, dans la communauté blanche, « *la plus imperméable à l'idée de l'Entité, on sent un esprit de tolérance inexistant un an auparavant* », ou plus précisément un peu moins de « *mépris* »¹⁴⁷, ou encore un certain mauricianisme semblait déjà en cours et était décrit par certains comme un « *facteur dynamique qui se trouve et qui agit dans tous les domaines absolument, tant soit peu lentement et sans rien casser* »¹⁴⁸.

Il est un fait qu'au début des années 1960, l'ouverture des débats sur l'indépendance allait déclencher les passions à Maurice. La polarisation pro - ou anti-indépendance au cours de la décennie allait se faire largement sur une base communale - la presse se faisant l'écho et participant aux confrontations verbales. Mais outre qu'une construction nationale n'est pas nécessairement un phénomène linéaire, l'on peut avancer l'idée que l'indépendance étant à l'agenda dans un futur plus ou moins proche, le concept de « nation mauricienne » ou de « mauricianisme » a pu progresser dans la presse entre autres plateformes, à travers un processus que Billig¹⁴⁹ qualifie de « *nationalisme banal* ». De plus, comme le souligne Higson, même une image de « *social and cultural disturbance and fragmentation* » constitue une représentation de la nation¹⁵⁰. La présente étude s'est limitée à la fin des années 1950 ; il faudrait encore examiner de près le discours de la presse dans les années 1960.

Mayila Paroomal est Senior Lecturer in Communication Studies
paroomal@uom.ac.mu

146. *Ibidem*.

147. Regnard, in *Mauritius Times*, 6 novembre 1959.

148. *Advance*, 10 novembre 1959

149. M. Billig, « *Banal Nationalism* », London : Sage, 1995, cité in Philip Spencer & Howard Wollman, *Nationalism. A Critical Introduction*, Sage 2002, p. 60

150. A. Higson, « *Nationality. National identity and the media* » in BRIGGS Adam & COBLEY Paul (editors), *The Media : An introduction*, Longman, 1998, pp. 354-364